


République Française		COMMUNE DE SOLUTRE-POUILLY
Département de Saône et Loire		Extrait du Registre des arrêtés du Maire de la commune de SOLUTRE-POUILLY
Arrondissement de Mâcon		
OBJET :	Arrêté de voirie SAS PASCAL GUINOT - Travaux de voirie - Programme 2018 à SOLUTRE-POUILLY.	

Nous, Maire de Solutré-Pouilly,

- Vu la demande d'autorisation de travaux transmise le 20 Septembre 2018 par la SAS PASCAL GUINOT, ZI les Prés Neufs, 71570 ROMANECHÉ-THORINS, représentée par Grégory CLEMENT, pour des travaux de voirie, programme 2018 :

SOLUTRE :

- voie communale n° 5 du haut de Solutré à Vergisson,
- Rue BERTHELOT,
- chemin de la Chanau

POUILLY :

- Rue des Coreaux
- Passage des vignes
- Impasse BARVAY (Mont POUILLY)

- Vu le Code des Communes,
- Vu le Code de la voirie routière,
- Vu que pour la bonne exécution des travaux, il y a lieu de réglementer la circulation

ARRETONS

ARTICLE 1 : Autorisation.

Le bénéficiaire est autorisé à exécuter les travaux décrits ci-dessus à compter du 24 septembre 2018 pour une durée de 2 semaines.

ARTICLE 2 : Circulation.

La Route sera barrée à la circulation sauf pour les riverains. Une déviation sera mise en place par l'entreprise chargée d'exécuter les travaux.

ARTICLE 3 : Stationnement.

Le stationnement sera interdit pendant toute la durée des travaux sur l'emprise du chantier.

ARTICLE 4 : redevance d'occupation du domaine public.

Par délibération du 3 novembre 2009, la municipalité a fixé, à compter du 1^{er} janvier 2010 une redevance d'occupation du domaine public de 20€ par mois à compter du 4^{ème} mois d'occupation du domaine public (pour échafaudage, clôture de chantier, dépôt de matériaux, bois, engins de chantier, matériels de chantier...). La première demande jusqu'à concurrence de 3 mois est gratuite. Le règlement de cette participation se fera par l'émission d'un titre de recette établi au nom du demandeur.

ARTICLE 5 : Sécurité et signalisation de chantier

Les panneaux de circulation réglementaires seront installés par l'entreprise chargée d'exécuter les travaux pour permettre l'application du présent arrêté, qui sera affiché en Mairie et publié dans les conditions habituelles.

Fait à SOLUTRE-POUILLY
Le 20 septembre 2018
Pour copie conforme
Le Maire,



Jean-Claude LAPIERRE

DEMANDE D'ARRETE DE CIRCULATION
ET DE PERMISSION DE VOIRIE

Le 20/09/2018

COURRIER ARRIVÉ LE

20 SEP. 2018

Référence Chantier :
MAC-4487 - Travaux de voirie Programme 2018

Destinataire :

MAIRIE DE SOLUTRE POUILLY Route de la Roche - Le Bourg 71960 SOLUTRE POUILLY Tél : 03.85.35.81.90 mairie-de-solutre-pouilly@wanadoo.fr	MAIRIE SOLUTRE-POUILLY 71960
--	---------------------------------

Monsieur,

Nous devons exécuter des travaux sur la commune de : **SOLUTRE POUILLY**
Rue : voir liste ci-dessous

Pour le compte de : LA MAIRIE DE SOLUTRE POUILLY

Nous obligeant à :

- Barrer la rue sauf riverains
- Réaliser une déviation
- Mettre en place des panneaux de travaux
- Empietter sur l'accotement de la voirie avec engins

Les travaux se dérouleront : du Lundi 24 Septembre 2018 pour une durée de 2 semaines

Dans l'attente de votre réponse, veuillez recevoir, Monsieur, nos sincères salutations.

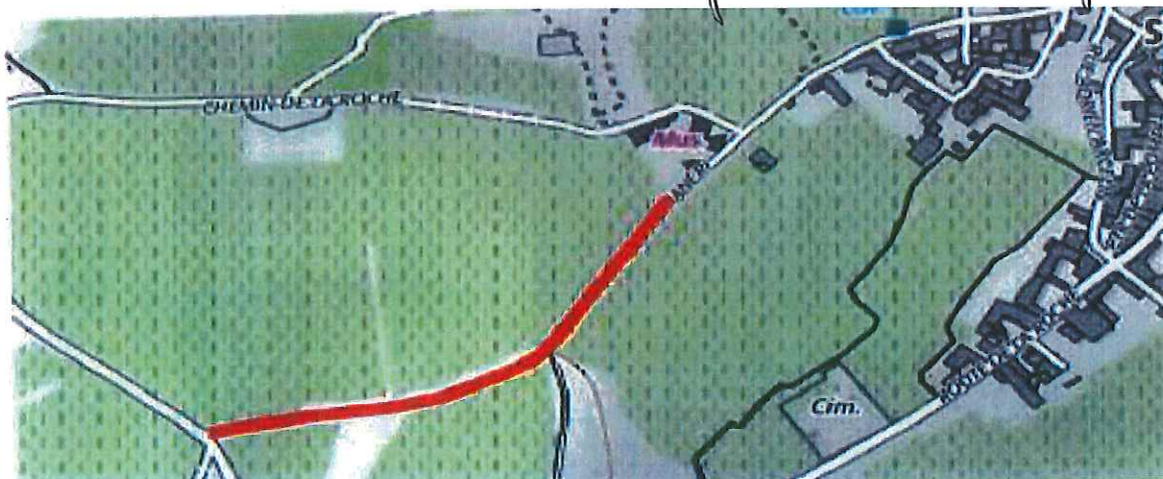
ZI Les Prés Neufs - 71570 ROMANECHÉ THORINS - T: 03.85.21.39.42 - F: 03.85.21.09.53 - maconsud@guinot-tp.com

SAS au capital de 3 000 000 euros - RCS Chalon sur Saône B490 921 996 - SIREN 490 921 996 - APE 4221 Z - TVA FR 62 490 921 996

PLAN DE SITUATION

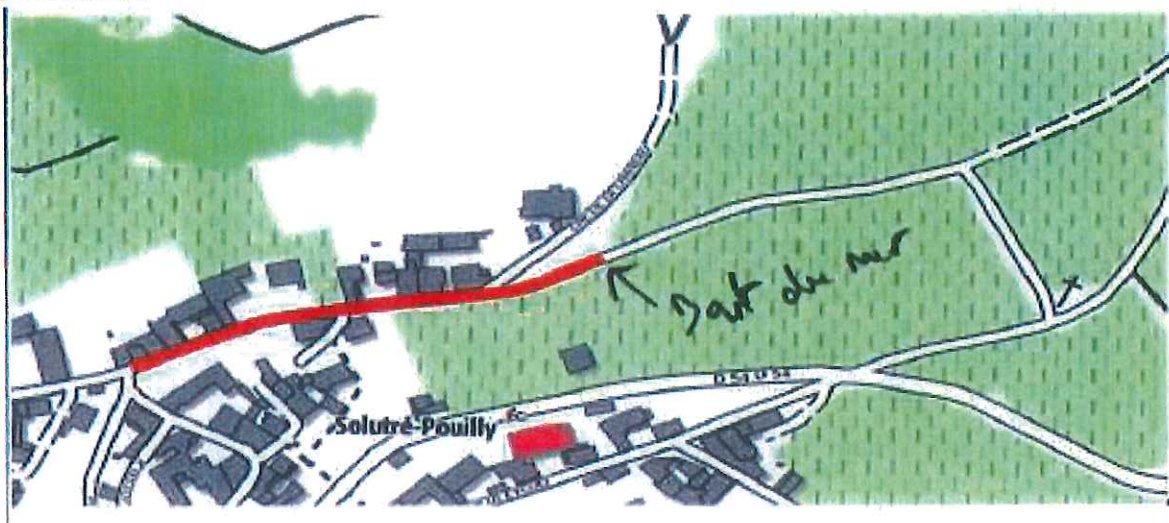
Rue Ferdinand Boucanieri

VC N°5 du haut de Roche à (Beyron).



PLAN DE SITUATION

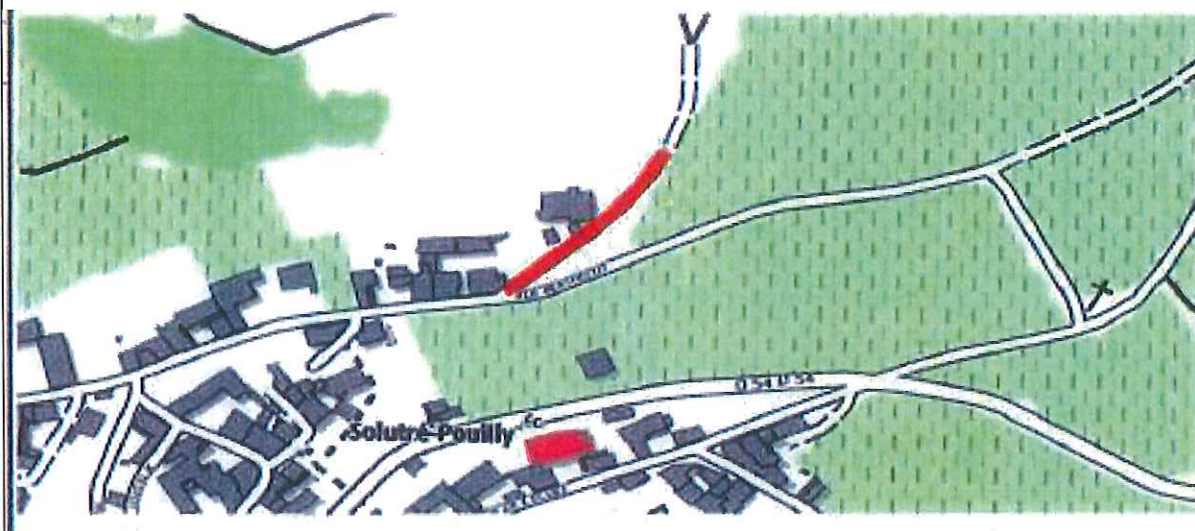
Rue Berthelot



PLAN DE SITUATION

R12

Chemin de la Chanau



PLAN DE SITUATION

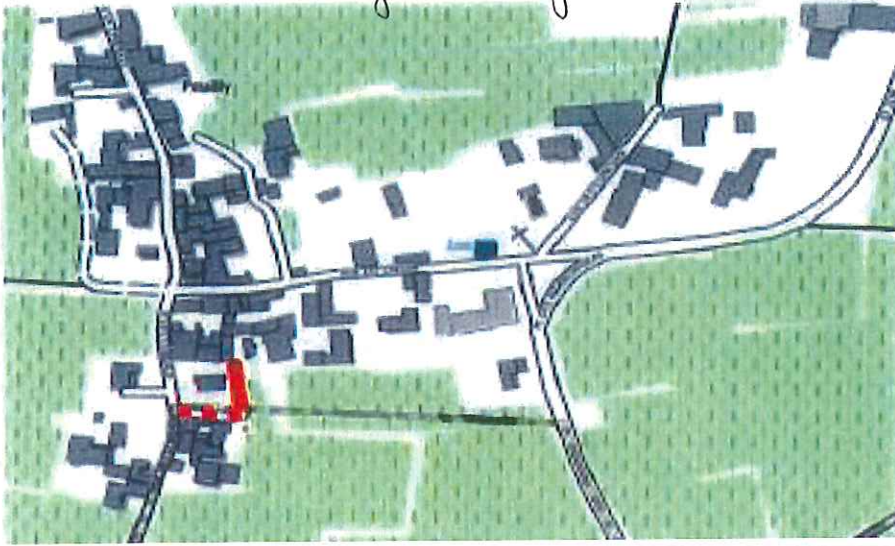
20,1 - 20,2

Rue des Corcaux



PLAN DE SITUATION

Pavage des vignes



PLAN DE SITUATION

23 Impasse Bauvay (Pont Bouilly).

